

CALENDRIER CONCERNANT L'AFFECTATION ET L'ACCUEIL DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES 2025

stagiaires-amiens2025@ac-amiens.fr – 03.22.82.37.30 pendant la période de saisie des vœux

Dates	Opérations	Destinataires et lieux
Le 30 juin 2025	Date limite du mariage, du PACS, de la naissance d'un enfant reconnu par les deux parents et de la reconnaissance par anticipation d'un enfant à naître.	
Pour le 14 juillet 2025 au plus tard	Transmission des pièces justificatives (avec le bordereau adéquate) concernant les bonifications au titre du rapprochement de conjoints, du rapprochement de la résidence de l'enfant ou du handicap sollicitées lors du mouvement interacadémique sur l'application SIAL.	Par mail <u>obligatoirement</u> : stagiaires-amiens2025@ac-amiens.fr
Du 11 juillet 2025 au 13 juillet 2025 inclus	Saisie des vœux sur l'application LILMAC	http://www.ac-amiens.fr/accueil-des-stagiaires
Du 11 juillet 2025 au 13 juillet 2025 inclus	Dispositif d'aide à la saisie des vœux 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (sauf le 10/07/25 à partir de 10h et le 13/07/2025 jusqu'à 16h)	Mail : stagiaires-amiens2025@ac-amiens.fr Tél : 03.22.82.37.30
Le 17 juillet 2025 à 18h00 (au plus tard)	Résultat des vœux d'affectation sur l'application LILMAC	https://www.ac-amiens.fr/article/procedure-d-affectation-des-stagiaires-du-second-degre-121488
Le 27 aout 2025 de 09h00 à 16h30	Accueil institutionnel, pédagogique, d'information et d'échanges (DPE) Le calendrier de cette est disponible sur le site académique https://www.ac-amiens.fr/article/accueil-et-formation-des-stagiaires-du-second-degre-121494	à l'Université Picardie Jules Verne Pôle cathédrale 15, placette Lafleur - BP 446 80004 AMIENS Cedex 1 https://www.ac-amiens.fr/article/accueil-des-stagiaires-du-second-degre-121491
Du 25 au 29 aout 2025 pour les enseignants	<u>Accueil pédagogique</u> https://www.ac-amiens.fr/article/formation-des-stagiaires-du-second-degre-121494	Ces journées auront lieu à l'Université Picardie Jules Verne –Citadelle – rue des Français libres AMIENS
Le 29 aout 2025	Accueil en établissement (Pré-rentrée)	dans votre établissement d'affectation
Le 1 ^{er} septembre 2025	Rentrée des élèves	